

Marie-Claude MIGNON

Expert-Comptable diplômée

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Hauts de France

Commissaire aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts de France

ASSOCIATION ELEVAGES SANS FRONTIERES

Siège Social : 41 Rue Delerue
59 290 WASQUEHAL

SIRET : 440 771 236 00021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 30 juin 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ELEVAGES SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ELEVAGES SANS FRONTIERES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans les généralités des commentaires du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public à savoir la dérogation sur la présentation de cet état pour ce qui se rapporte à la valorisation du microcrédit en animaux.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ELEVAGES SANS FRONTIERES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

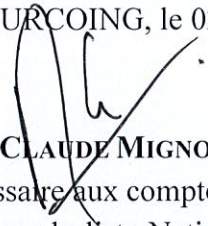
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOURCOING, le 02 Novembre 2023



MARIE-CLAUDE MIGNON

Commissaire aux comptes

Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires
aux Comptes rattachée à la CRCC des Hauts de
France

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN AU 30 JUIN 2023

Actif			Passif		
	N	N - 1		N	N - 1
Actif Immobilisé			Fonds propres		
Immobilisations incorporelles	12 200	16 568	Fonds associatif sans droit de reprise	300 262	300 262
Immobilisations corporelles	294 004	293 358	Autres réserves	32 967	0
Immobilisations financières	47 855	47 506	Report à nouveau	171 450	171 450
			Résultats de l'exercice	-47 237	32 967
Total actif immobilisé	354 059	357 432	Total Fonds propres	457 442	504 679
			Fonds dédiés	0	75 000
			Total Fonds dédiés	0	75 000
Créances	228 614	418 608	Emprunt auprès des banques	41 926	55 239
Comptes épargnes	125 501	137 054	Dettes Fournisseurs	33 209	37 100
Comptes titres / DAT	0	0	Dettes sociales	60 712	59 253
Banque	53 956	51 006	Autres dettes	0	0
Caisse	2 540	2 142			
Total actif circulant	410 611	608 809	Total dettes	135 847	151 592
Charges constatées d'avance	115 128	133 185	Produits constatés d'avance	286 509	368 155
Total actif	879 798	1 099 426	Total passif	879 798	1 099 426

COMPTE DE RESULTATS

A23 (1er Juillet 2022- 30 Juin 2023)

CHARGES			PRODUITS		
	A23	A22		A23	A22
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Engagements direct sur pays	951 329	803 852	Collecte	1 410 831	1 471 749
Achats et services	515 338	470 619	Dons particuliers	1 384 751	1 422 891
EDF,Eau,ménage et intendance	8 157	7 137	Dons entreprises	22 826	9 968
Fourniture de bureau, petit matériel	1 167	2 161	Dons écoles	2 864	4 257
Frais d'imprimantes	5 788	5 526	legs donations assurances vie	0	34 033
Téléphone et Internet	9 336	9 061	Cotisations adhérents	390	600
Impression, publication,publicité,sous traitance	338 347	299 792	Subventions	414 275	328 868
Frais postaux	117 593	123 509	Subventions privées	231 075	160 399
Honoraires, assurances	20 913	9 242	Subventions publiques	183 200	168 469
Déplacements	1 806	2 479	Fonds de dotation	0	25 000
Adhésion réseaux, cotisations	7 719	8 912	Fond de dotation	0	25 000
Entretien immobilier	2 393	1 473			
Prestations	0	0			
Frais repas - vie associative	2 119	1 326			
Impôts, taxes, et assimilés	13 571	10 759	Autres produits	2 363	390
Taxes foncières	1 911	1 675	Prestation de service / recettes evenem.	2 363	390
Taxe sur les salaires	11 660	9 084			
Charges de personnel	463 726	425 868	Produits financiers	2 183	1 976
Salaires bruts, stagiaires	359 162	316 949	Produits financiers	2 183	1 976
Variation prov congés à payer	-4 481	1 827	Produits exceptionnels	8 667	7 226
Charges sociales	107 411	106 357	Produits exceptionnels	8 667	7 226
formation professionnelle	1 634	735			
Charges financières	9 729	9 398			
Services bancaires	8 943	8 404			
Intérêts sur emprunts bureau	785	994			
Autres charges	8	280	Reprise de provision	0	0
Dotation aux amortissements	6 856	6 466	Reprise de provision	0	0
Report en fonds dédiés	0	75 000	Utilisation des fonds dédiés	75000	0
Sous total charges	1 960 556	1 802 242	Sous total produits	1 913 319	1 835 209
Résultat (bénéfice)		32 967	Résultat (perte)	47 237	
TOTAL GENERAL	1 960 556	1 835 209	TOTAL GENERAL	1 960 556	1 835 209

11/5

ÉLEVAGES SANS FRONTIÈRES

**ANNEXES AUX COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	3
3.	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	3
3.1.	Actif immobilisé	3
3.2.	Etat des créances.....	4
3.3.	Charges constatées d'avance.....	4
4.	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	5
4.1.	Fonds associatifs.....	5
4.2.	Fonds propres.....	5
4.3.	Provisions.....	5
4.4.	Fonds dédiés.....	6
4.5.	Etat des dettes.....	6
4.6.	Comptes de régularisation.....	6
5.	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	6
6.	AUTRES INFORMATIONS	9
6.1.	Rémunération des dirigeants.....	9
6.2.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	9
6.3.	Fiscalité.....	10
6.4.	Engagements hors bilan.....	10
6.5.	Partenaires locaux.....	10
7.	COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.....	11
8.	COMMENTAIRE DU CER.....	12
8.1.	Généralités.....	12
8.2.	Les ressources collectées.....	12
8.3.	Les emplois réalisés.....	12
9.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	13

1. PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 879 798 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 47 237 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/10/2023 par le Conseil d'administration.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Par exception, l'immeuble à l'actif de l'association, qui est une maison à usage d'habitation où est fixé le siège de l'association, ne fait pas l'objet d'amortissement. En effet, sa valeur ne diminue pas avec le temps.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations nettes = **354 059 €**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	293 358	646		294 004
Immobilisations incorporelles	16 568		4 368	12 200
Immobilisations financières	47 506	349		47 855
TOTAL	357 432	995	4 368	354 059

Amortissements et provisions d'actif = **26 759 €**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	14 632	2 487		17 119
Immobilisations incorporelles	5 272	4 368		9 640
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	19 904	6 855		26 759

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature et bien immobilisé	Montant	Amortissement	Valeur Nette	Durée
Constructions (bâtiment)	290 144	0	290 144	Non amorti.
Aménagements divers (chaudière)	4 110	3 398	712	5 ans
Matériel de transport	9 909	9 909	0	4 ans
Matériel informatique	6 960	3 813	3 147	3 ans
Site internet	21 840	9 640	12 200	5 ans
TOTAL	332 963	26 760	306 203	

3.2. Etat des créances = 228 614 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances	228 614	228 614	0
TOTAL	228 614	228 614	0

3.3. Charges constatées d'avance = 115 128 €

Les charges constatées correspondent aux fournisseurs et aux reliquats terrain

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Fonds associatifs = 300 262 €

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Fonds associatif
Fonds en début d'exercice			300 262
Fonds émis			
Fonds remboursés ou annulés			
Fonds en fin d'exercice			300 262

Les fonds associatifs proviennent de fonds reçus à la création de l'association et ne sont pas assortis de droit de reprise

4.2. Fonds propres = 171 450 €

Mouvements des fonds propres	A la clôture du bilan précédent	Affectation du résultat de l'exercice précédent	A la clôture du bilan
Report à nouveau	171 450		171 450
Autres réserves		32 967	32 967
Cumuls	171 450	32 967	204 417

Selon la décision votée à l'Assemblée Générale du 8 décembre 2022, nous avons impacté le report à nouveau du résultat de l'exercice précédent.

4.3. Provisions = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions sur projet					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.4 Fonds dédiés = 0 €

Fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentation	Utilisés	Non utilisés	A la clôture
Projet Voie lactée (Burkina Faso)	33 000		33 000		0
Projet Du champ assiette (Togo)	24 000		24 000		0
Projet Lait des collines (Haïti)	18 000		18 000		0
TOTAL	75 000		75 000		0

4.5 Etat des dettes = 135 847 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	41 926	13 372	28 554	0
Fournisseurs	33 209	33 209		
Dettes fiscales & sociales	60 712	60 712		
TOTAL	135 847	107 193	28 554	0

4.6 Comptes de régularisation = 286 509 €

Les comptes de régularisation correspondent à des produits constatés d'avance.

Etat des comptes de régularisation	Montant brut	A 1 an	A plus d'un an
Créances publiques	185 800	185 800	
Créances privées	100 709	96 982	3 727
Cumuls	286 509	282 782	3 727

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée. En fin d'exercice, un recensement des dettes et créances non réglées ou encaissées est effectué et pris en compte dans les comptes annuels.

Produits	Montant total
----------	---------------

Montant perçu au titre d'assurances vie	0
TOTAL	0

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Juillet 2022 – Juin 2023

PRODUITS PAR ORIGINE ET DESTINATION	Montant € A23	Dont générosité du public A23	Montant € A22	Dont générosité du public A22
1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 410 831	1 410 831	1 471 749	1 471 749
Dons	1 384 751	1 384 751	1 422 891	1 422 891
Legs et assurances-vie	0	0	34 033	34 033
Etablissements scolaires	2 864	2 864	4 257	4 257
Entreprises	22 826	22 826	9 968	9 968
Cotisations adhérents	390	390	600	600
2. RESSOURCES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	244 288	0	194 991	
Associations, fondations	211 416		160 399	
Fond de dotation ESF pour le microcrédit rural	19 659		25 000	
Prestations	2 048		390	
Produits financiers et exceptionnels	11 165		9 202	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	183 200	0	168 496	
AFD	183 200		156 500	
OIF	0		11 969	
4. VALORISATION MICROCREDIT EN ANIMAUX	31 824		35 000	
5. REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		0	
6. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	75 000		0	
Insuffisance de ressources de l'exercice	47 237			
TOTAL GENERAL	1 992 380	1 410 831	1 870 209	1 471 749

CHARGES PAR DESTINATION	Montant € A23	Dont générosité du public A23	Montant € A22	Dont générosité du public A22
1. MISSIONS SOCIALES	1 304 705	820 803	1 129 629	884 027
1.1 Mission sociale en France	89 170	82 936	83 059	83 059
1.2 Mission sociale à l'étranger	1 183 711	737 867	1 011 570	800 968
Réalisation des partenaires	855 285		747 962	
Réalisation ESF en direct	328 426		263 608	

1.3 Valorisation du Micro-crédit en animaux	31 824		35 000	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	536 791	497 841	488 352	477 962
2.1 Frais d'appel public à la générosité	517 394	497 841	469 262	468 872
2.2 Frais de recherche des autres fonds (privés - publics)	19 397	0	19 090	9 090
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	144 028	92 187	137 793	82 793
TOTAL DES EMPLOIS	1 985 524	1 410 831	1 755 774	1 444 782
Dotations aux provisions et dépréciations	6 856		6 466	
Reports en fonds dédiés de l'exercice	0		75 000	
Excédent de ressources de l'exercice	0		32 967	26 967
TOTAL GENERAL	1 992 380	1 410 831	1 870 209	1 471 749

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6 927	6 927	6 656	6 656
PRODUITS PAR ORIGINE DU BENEVOLAT	6 927	6 927	6 656	6 656
CHARGES PAR DESTINATION (Bénévolat)	6 927	6 927	6 656	6 656

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Objet social et nature de l'association

L'association a pour objet de lutter contre la faim et la pauvreté dans les pays en voie de développement ou en reconstruction dans le but de :

- Redonner une dignité aux familles rurales des pays en voie de développement en leur donnant la possibilité de vivre d'une production d'élevage ;
- Pallier les carences alimentaires des enfants et des familles ;
- Contribuer à atteindre dans les pays en développement une autosubsistance en produits alimentaires ;
- Apporter formation et assistance technique pour rendre les projets viables ;
- Fournir des animaux et les équipements qui y sont attachés ;
- Rendre les familles responsables de leur développement et soucieuses des autres et de l'environnement

Les fonds collectés par l'association sont destinés exclusivement aux projets respectant les règles ci-dessus et se référant aux principes du micro-crédit remboursable en animaux.

6.2. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants de l'association, ainsi que les administrateurs et membres des comités ne sont pas rémunérés.

6.3. Effectif de l'association

A la date du 30 juin 2023, l'effectif d'Elevages sans frontières est de 9 salariés au siège à Wasquehal et 4 personnes basées en Afrique.

6.4. Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 300
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des conseils et prestations de service	
TOTAL	6 300

6.5. Fiscalité

L'association n'est pas assujettie aux impôts de droit commun (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, contribution économique territoriale...) compte tenu de sa gestion désintéressée et du caractère non concurrentiel de ses activités.

6.6. Engagements hors bilan

L'association n'a donné ou reçu aucune garantie, ni aucun engagement de quelque nature que ce soit autre que l'emprunt immobilier qui est garanti auprès de la banque par le privilège de prêteur de deniers pour le montant en principal, intérêts et accessoires.

6.7. Partenaires locaux

Pour l'ensemble des projets, ESF réalise des virements aux partenaires de mise en œuvre des projets, les décaissements étant réalisés sur justification du virement précédent et planification des dépenses à venir. Les montants virés mais non utilisés à la date de clôture sont enregistrés en charges constatées d'avance.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC
Juillet 2022 - Juin 2023

EMPLOIS A23	Montant €	%	Affectation générosité A23	% du total des dons	RESSOURCES A23	Montant €	%	Ressources générosité A23
1. MISSIONS SOCIALES	1 304 705	65,48%	820 803	58,18%	1. RESSOURCES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 410 831	70,81%	1 410 831
Mission sociale en France	89 170	4,48%	82 936	5,88%	Dons manuels	1 384 751	69,50%	1 384 751
Mission sociale à l'étranger	1 183 711	59,41%	737 867	52,30%	Legs et assurances vie	0	0,00%	0
engagement direct sur projet	855 285			0,00%	Etablissements scolaires	2 864	0,14%	2 864
appui et accompagnement des projets	328 426			0,00%	Entreprises	22 826	1,15%	9 968
Micro-crédit en animaux	31 824	1,60%		0,00%	Cotisations adhérents	390	0,02%	600
2. RECHERCHE DE FONDS	536 791	26,94%	497 841	35,29%	2. RESSOURCES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	244 288	12,26%	
Appel public à la générosité	517 394	25,97%	497 841	35,29%	3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	183 200	9,20%	
Recherche de fonds privés - publics	19 397	0,97%		0,00%	4. VALORISATION MICROCREDIT EN ANIMAUX	31 824	1,60%	
3. FONCTIONNEMENT	144 028	7,23%	92 187	6,53%	TOTAL DES RESSOURCES	1 870 143		1 398 183
TOTAL DES EMPLOIS	1 985 524	99,66%	1 410 831		Reprise de provision			
Dotations aux provisions et dépréciations	6 856				Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs			
Engagements à réaliser sur ressources affectées					Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	75 000		1 398 183
Excédent de ressources de l'exercice					Insuffisance de ressources de l'exercice	47 237		
Amortissement					TOTAL	1 992 380		1 398 183
TOTAL	1 992 380		1 410 831					

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6 927
Missions sociales	6 927
Frais de fonctionnement et autres charges	

TOTAL GÉNÉRAL INCLUANT LES VALORISATIONS	1 999 307
---	------------------

CONTRIBUTION VOLONTAIRE	6 927
Bénévolat	6 927
Prestations en nature	

TOTAL GÉNÉRAL INCLUANT LES VALORISATIONS	1 999 307
---	------------------

8. COMMENTAIRE DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

8.1. Généralités

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) présenté ci-dessus regroupe l'ensemble des opérations de l'association ayant son siège 41 rue Delerue à, Wasquehal (59290). Les montants exprimés sont en euros. Les informations présentées ont été établies sur la base des états financiers clos le 30 juin 2023.

Le CER présenté en annexe est conforme au modèle stipulé par l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologations du règlement n° 2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, à l'exception de la valorisation du microcrédit en animaux décrite ci-après aux emplois réalisés et qui est une spécificité de l'association.

A ce titre il présente un total des emplois et des ressources au 30 juin 2023, respectivement 1 960 556€ et 1 913 319€ en adéquation avec le compte de résultat (Charges et Produits) et un déficit comptable de 47 237 €, abstraction faite de la valorisation du microcrédit en animaux explicité ci-après.

8.2. Les Ressources collectées

Le total des ressources perçues au 30 juin 2023 provenant de la générosité du public s'est élevé à 1 410 831€ soit 70.81% des ressources de l'exercice.

Les ressources issues de la générosité du public ont ainsi financé 73.74 % du total des emplois de l'exercice.

Les frais de fonctionnement et de recherche de fonds, indispensables à la mise en place des actions de l'association et à la pérennité de ses activités, reposent essentiellement sur les subventions, la collecte issue de la générosité du public non dédiée et les mécénats d'entreprises non dédiés.

8.3. Les Emplois réalisés

Les emplois des ressources ont été affectés à partir des emplois directs (versements au profit d'associations locales pour la réalisation de mission entrant dans l'objet de l'association) et des emplois indirects à partir de clés de répartition connues et appliquées depuis de nombreuses années, dans un souci de permanence des méthodes : ventilation des salaires au prorata du temps affecté aux postes, affectation des dépenses en fonction de leur finalité.

Missions de l'association

L'association œuvre dans la lutte contre la faim et la pauvreté dans les pays en voie de développement ou en reconstruction dans le but de redonner une dignité aux familles rurales des pays en développement en leur donnant la possibilité de vivre d'une production d'élevage.

Dans ce but, l'association soutient des associations locales en leur apportant une aide financière, logistique et technique.

Les dépenses dans le cadre des missions de l'association engagées pour l'exercice sont de 1 304 705€ dont 820 803€ sont financées par la générosité du public.

La part de générosité du public dans le financement de ces actions représente donc 58.18 %

Vous trouverez ci-dessous le détail des missions de l'association, hors valorisation du microcrédit :

	Réalisées au 30 juin 2023	Réalisées au 30 juin 2022	Evolution
Missions sociales	1 272 881	1 094 629	+ 16.28%
Missions en France	89 170	83 059	+ 7.36 %
Missions à l'étranger	1 183 711	1 011 570	+ 17.02%

Les dépenses directes s'élèvent à la somme de 855 285 € et les dépenses indirectes à 328 426 €.

Les dépenses directes correspondent aux versements directs aux associations locales pour l'accomplissement des missions à réaliser sur la base de budgets prédéfinis et votés en comité de projets. Les dépenses indirectes correspondent aux dépenses de l'association en moyen humain et matériel mobilisés pour l'accompagnement des partenaires, à la réalisation de certaines activités en directes (formations, etc.) et pour assurer la bonne réalisation des missions sociales à l'étranger. Ceci inclue donc l'appui technique de proximité de la Coordination régionale d'Afrique de l'Ouest, ainsi que l'appui des responsables de projets.

Valorisation du microcrédit en animaux

Particularité propre à l'association, cette valorisation représente le cheptel dont a bénéficié des familles locales, issu des dons de l'association aux premiers bénéficiaires. Il correspond donc à la reproduction du cheptel initial que l'association a donné aux familles selon le principe « qui reçoit...donne ».

Il est valorisé en nombre d'animaux issus du cheptel original et donné par les premiers bénéficiaires des dons de l'association aux bénéficiaires suivants. Le montant unitaire retenu est le coût d'acquisition si l'association avait dû acquérir ce cheptel.

La recherche de fonds

Le total des dépenses Recherche de fonds engagé par l'association pour l'exercice clos au 30 juin 2023 est de 536 591€ dont 497 841€ sont financés par la générosité du public.

La part de générosité du public dans le financement de ces actions représente donc 35.29%.

Les frais de fonctionnement

Le total des dépenses Frais de fonctionnement engagé par l'association pour l'exercice clos au 30 juin 2023 est de 144 028€ dont 92 187€ sont financés par la générosité du public.

La part de générosité du public dans le financement de ces actions représente donc 6.53%

Synthèse et évolutions

Total des emplois de l'association	Réalisées au 30 juin 2023	Réalisées au 30 juin 2022	Variation
Missions	1 272 881	1 094 629	
%	65%	64%	
Recherche de Fonds	536 791	488 352	
%	28%	28%	
Fonctionnement	144 028	137 793	
%		8%	
TOTAL	1 953 700	1 720 774	

(hors valorisation microcrédit en animaux)

Commentaire général

Les ressources issues de la générosité du public restent la principale source de financement de l'association malgré un léger recul cette année de 3%. Les ressources provenant des entreprises connaissent une progression notable. Les subventions publiques, en particulier celles de l'AFD, ainsi que les subventions privées continuent à progresser.

Cet exercice A23 est également marqué par l'utilisation des fonds dédiés (ressources de l'exercice A22 reportées sur A23) ce qui explique une augmentation des dépenses de missions sociales.

En ce qui concerne les emplois, les missions sociales réalisées par ESF en direct (hors mise en œuvre des partenaires) sont en hausse cette année suite à l'organisation d'un séminaire interrégional et multi-acteurs au Bénin à l'occasion des 20 ans de l'association. Nous avons fait le choix de financer cet atelier sur nos fonds propres ce qui explique une grande partie du déficit de l'exercice.

9. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.